

COMMUNIQUÉ

Auditions parlementaires en vue de la désignation du nouveau Président de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) : Un enjeu pour les riverains d'aéroports

Depuis avril 2024, après le départ de Gilles Leblanc, le poste de président de l'ACNUSA est vacant ; Lise Driencourt, doyenne de l'Autorité, assure l'intérim jusqu'au 6 janvier 2025. L'exercice du pouvoir de sanction est suspendu depuis dix mois au détriment des riverains d'aéroports qui voient les réglementations environnementales fréquemment bafouées !

Dans quelques jours se tiendra l'audition pour la Présidence de l'ACNUSA, par les commissions du développement durable du Sénat et de l'Assemblée nationale, **de M. Pierre Monzani**, ancien préfet, proposé récemment par le Premier Ministre au Président de la République, avant la censure du gouvernement.

Cette autorité indépendante est chargée de sanctionner les infractions sur les aérodromes principaux relevant de sa compétence mais aussi de formuler des avis et orientations sur les politiques en matière de nuisances de l'aviation commerciale comme de l'aviation générale. C'est un organisme clé, qui ne peut travailler qu'avec technicité et dans une grande indépendance vis à vis du monde de l'aérien.

Nous avons adressé aux membres des Commissions du développement durable du Sénat et de l'Assemblée Nationale un certain nombre de questions, sur des enjeux essentiels, à poser au candidat, parmi lesquelles :

- Interroger sa mission de concertation avec les parties prenantes au niveau territorial afin de rétablir la confiance des populations survolées ;
- Connaître sa stratégie pour assurer les équilibres nécessaires entre les enjeux sanitaires et environnementaux (Bruit, qualité de l'air et de l'eau) et les arguments économiques.
- Assurer la régulation des nuisances de l'aviation générale (aviation d'affaires, aviation légère, hélicoptères privés, taxis volants, ULM, etc...) qui souffrent cruellement d'une absence de réglementation environnementale.
- Comblent le retard de près de quinze ans des services français de navigation aérienne sur la plupart de leurs homologues européens et le fait que les procédures d'approche et de départ des grands aéroports français sont loin d'être optimales
- Purger les différents contentieux avec la direction générale de l'aviation civile qui est un État dans l'État et qui a dévoyé sa mission au profit des seuls intérêts du monde de l'aérien.
Quels types de moyens pourraient-être utilement transférés de l'administration de l'aviation civile à l'ACNUSA, quelles compétences devraient relever d'autres administrations que la DGAC, pour éviter la soumission des enjeux de santé et d'environnement aux exigences du monde de l'aérien ?
- Travailler à la réduction drastique ou à la suppression des opérations nocturnes préjudiciables à la santé, notamment celles dues aux retards.
- Comment les ministres chargés de la Santé et de l'Environnement pourraient-ils être mieux associés à la définition et la conduite des politiques en matière d'aviation civile et rompre au niveau central le monopole de la DGAC vis à vis de l'action des préfets ?

Les riverains d'aéroport attendent avec impatience du nouveau président la poursuite du travail engagé par son prédécesseur.

Contacts: Chantal Beer-Demander - *Présidente de l'UFCNA* 06 25 43 22 33
Christophe Body - *Administrateur Association DRAPO Orly* 07 62 57 08 33
François Wolf - *Président Association MARIBA Lyon* 06 73 77 68 15